REGISTRE DES DELIBERATIONS 1227-20250313-2025_05_A-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de	membres :	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cinq Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-05: VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024

a) Budget commune

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passes dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire.

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Recu en préfecture le 27/03/2025

REGISTRE DES DELIBERATID: 053-215301227-20250313-2025_05_B-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre d	e membres :	
Afférents	En	Qui ont
au Consei	l exercice	pris part
Municipal		à la
		délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains. L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Diamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-05: VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024

b) Budget assainissement

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passes dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Recu en préfecture le 27/03/2025

REGISTRE DES DELIBERATID: 053-215301227-20250313-2025_05_C-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de i	membres :	
Afférents	En	Qui ont
au Conseil	exercice	pris part
Municipal		à la
		délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains. L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain. Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Diamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-05: VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024

c) Budget lotissement

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passes dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

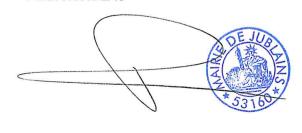
Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance Pierrick TRANCHEVENT



Recu en préfecture le 27/03/2025

REGISTRE DES DELIBERATID: 053-215301227-20250313-2025_06_A-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de	membres :	
Afférents	En .	Qui ont
au Conseil	exercice	pris part
Municipal	Ì	à la
		délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents: Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-06: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

a) Budget commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Hubert, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Rondeau, Maire de Jublains, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2024	Investiss	THE RESIDENCE OF STREET, SAN THE PARTY OF THE COURSE OF TH	NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.	nnement
Commune	Dépenses	Dépenses Recettes D		Recettes
Budget primitif	621 348,40	621 348,40	901 798,21	901 798,21
Déc modificatives	0,00	0,00	+ 1 800,00	+ 1 800,00
Total prévu	621 348,40	621 348,40	903 598,21	903 598,21
Total réalisé	64 925,03	90 411,61	748 638,54	819 793,75
RESULTAT 2024	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'ex 2024		25 486,58		71 155,21
Exc / déf rep 2023	73 752,02		355	160 072,93
Résultat de clôture	48 265,44			231 228,14
Résultats définitifs	182 962,70			

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 Reconnait les résultats définis tels que résumés ci-dessus,
- 4 Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quittera la salle au moment du vote.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compagénéral.

Secrétaire de séance

Pierrick TRANCHEVENT

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID: 053-215301227-20250313-2025_06_A-DE

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

La 1ère adjointe,

Nathalie HUBERT



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

	Nombre de i	membres :	
	Afférents	En	Qui ont
	au Conseil	exercice	pris part
1	Municipal		à la
			délibération
	14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cinq Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-06: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

b) Budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Hubert, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Rondeau, Maire de Jublains, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2024	Investiss	ement	Fonction	nnement
Assainissement	Dépenses	Dépenses Recettes D		Recettes
Budget primitif	50 481,71	50 481,71	59 580,69	59 580,69
Déc modificatives	0,00	0,00	0,00	0,00
Total prévu	50 481,71	50 481,71	59 580,69	59 580,69
Total réalisé	11 041,74	7 130,89	25 495,73	29 644,66
RESULTAT 2024	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'ex 2024	3 910,85			4 148,93
Exc / déf rep 2023		20 978,27		32 381,57
Résultat de clôture		17 067,42		36 530,50
Résultats définitifs	53 597,92			

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3 Reconnait les résultats définis tels que résumés ci-dessus,
- 4 Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quittera la salle au moment du vote.

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compt DE 1053-215301227-20250313-2025 06 BEDE et assainissement.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

La 1ère adjointe,

Nathalie HUBERT

Pierrick TRANCHEVENT

Secrétaire de séance

REGISTRE DES DELIBERATID: 053-215301227-20250313-2025_06_C-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de i	membres :	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains. L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents: Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-06: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

c) Budget lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Hubert, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Rondeau, Maire de Jublains, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2024	Investiss	ement	Fonctionnement		
Lotissement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget primitif	209 990,14	209 990,14	209 995,14	209 995,14	
Déc modificatives	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total prévu	209 990,14	209 990,14	209 995,14	209 995,14	
Total réalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT 2024	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
Résultat de l'ex 2024					
Exc / déf rep 2023					
Résultat de clôture					
Résultats définitifs	0,00				

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 Reconnait les résultats définis tels que résumés ci-dessus.
- 4 Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quittera la salle au moment du vote.

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compt 10:053-215301227-20250313-2025_06_C-DE et lotissement.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

La 1ère adjointe,

Nathalie HUBERT

Secrétaire de séance

REGISTRE DES DELIBERAT ID: 053-215301227-20250313-2025_07-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de	membres :	
Afférents	En	Qui ont
au Conseil	exercice	pris part
Municipal		à la
		délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cinq Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-07: VOTE DES SUBVENTIONS 2025

La commission Finances s'est réunie et propose les montants suivants :

			Proposition	
Subventions communales	Vote 2023	Vote 2024	2025	Observations
ADMR	2 284,00	2 500,00	4 984,00	Subvention non versée en 2024 par manque d'informations
Ass des chasseurs	174,00	177,00	0,00	Courrier d'information pour la dissolution de l'association
Amicale des anciens d'AFN	116,00	118,00	118,00	
Parents d'élèves	285,00	290,00	290,00	
Ass groupement défense c/ nuisibles	97,00	99,00	99,00	
Ass Chapelle de Doucé	285,00	290,00	290,00	
Tennis de table	285,0	290,00	290,00	
AS Jublains	0,00	0,00	0,00	
Tracto Cross Diablinte	0,00	0,00	0,00	
Club de l'amitié	285,00	290,00	290,00	
Un jour à Jublains	285,00	290,00	0,00	Demande à ne rien recevoir cette année car pas de besoin de soutien financier
Club de tarot	0,00	0,00	0,00	
MAM Les Petits Gallo Romains	285,00	290,00	0,00	Réserve, fermeture le 07/03/2025
GIC de Jublains	0,00	0,00		
Total	4 381,00	4 634,00	6 361,00	
Dont réserves		2 500,00	0,00	

Reçu en préfecture le 27/03/2025

CCAS	816,00	1 000,00	1 000 Publ	Le CCAS n'aura plus besoin 053-215301227-20250313-2025_07-DE
Total général	5 197,00	5 634,00	7 361,00	de verser de subv

Subventions diverses	Vote 2023	Vote 2024	Proposition 2025	Observations
Maison de l'Europe en Mayenne	60,00	60,00	60,00	Réserve
UDAF 53	50,00	50,00	50,00	
Chambre Métiers et Artisanat	50,00	50,00	0,00	
Ass des infirmes moteurs cérébraux	52,00	52,00	52,00	Réserve
Fédé franç randonnée pédestre	40,00	40,00	40,00	
Lire et faire lire	0,00	0,00	0,00	
Société protectrice des animaux	309,60	311,20	388,50	Montant défini par la convention
Les ruisseaux du canton de Bais	25,00	25,00	25,00	
Ass pour le don du sang de Bais	30,00	30,00	30,00	
Total général	616,60	618,20	645,50	
Dont réserves		150,00	112,00	

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

• Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;

• Verser les subventions.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

REGISTRE DES DELIBERAT ID: 053-215301227-20250313-2025_08-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents	En	Qui ont
au Conseil	exercice	pris part
Municipal		à la
		délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains. L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain. Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents: Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Diamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-08: DSIL 2025: RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A DESTINATION SCOLAIRE FT **PERISCOLAIRE**

La commune souhaite rénover le bâtiment situé au 20 Rue du Temple.

La commune a déposé un dossier DSIL 2024. Ce dernier a été refusé car arrivé à la date limite.

La commission finances a décidé de représenté ce dossier pour la DSIL 2025.

Ce projet entre dans les catégories d'opérations inscrites au titre de la DSIL 2025 « Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » et « Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025, l'aide de l'Etat pour ce dossier.

Pour compléter ce dossier, il convient de préciser le plan de financement comme suit :

Dépe	enses	R	ecettes
Maitre d'œuvre	31 193,40 €	DSIL	45 173,32 €
Travaux de rénovation	259 945,00 €	Fonds vert	73 807,60 €
Etudes diverses	6 444,00 €	Fonds école	32 400,00 €
		CAF	86 685,00 €
		Autofinancement	59 516,48 €
Total	297 582,40 €	Total	297 582,40 €

En ce qui concerne la subvention de la CAF, nous avions demandé une subvention de 86 685,00 € pour la rénovation du bâtiment et 4 781,00 € pour le changement du mobilier. Cette subvention nous a été accordée.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- De déposer un dossier de demande de subvention à chacun des partenaires nommés ci-dessus ;

Secrétaire de séance Pierrick TRANCHEVENT

Fait et délibéré le 13 Mars 2025 Pour extrait certifié-conforme Le Maire,

Alain RONDEAU

Reçu en préfecture le 27/03/2025

REGISTRE DES DELIBERAT ID: 053-215301227-20250313-2025_09-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de i	membres :	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains. L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain. Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Diamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-09: PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JUBLAINS A LA SORTIE SCOLAIRE A BROCELIANDE DU RPI HAMBERS-JUBI AINS

L'ensemble du RPI Hambers-Jublains part en sortie scolaire à Brocéliande le 28 Avril 2025.

Le coût estimé pour cette sortie est de 64 € par enfant.

L'association des parents d'élèves accorde une aide de 50 € par enfant pour les familles adhérentes et 35 € par enfant pour les familles non adhérentes.

Après contact avec la commune d'Hambers, il est proposé de participer à hauteur de 5 € par enfant domicilié à Jublains.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une participation de 5 € par enfant domicilié à Jublains ainsi que la moitié des enfants hors commune ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire.

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

REGISTRE DES DELIBERAT ID: 053-215301227-20250313-2025_10-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de i	membres :	
Afférents	En	Qui ont
au Conseil	exercice	pris part
Municipal		à la
		délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains. L'an deux mil vingt-cinq Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents: Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-10 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JUBLAINS A LA SORTIE SCOLAIRE AU PUY DU FOU DES CLASSES DE CP AU CM2 DU RPI HAMBERS-JUBLAINS

Les classes du CP au CM2 du RPI Hambers-Jublains partent en sortie scolaire au Puy du Fou le 16 Juin 2025.

Le coût par enfant est de 59 €.

L'association des parents d'élèves accorde 30 € par enfant pour les familles adhérentes et 22 € par enfant pour les familles non adhérentes.

Après contact avec la commune d'Hambers, il est proposé de participer à hauteur de 15 € par enfant domicilié à Jublains.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter cette proposition :
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une participation de 15 € par enfant domicilié à Jublains ainsi que la moitié des enfants hors commune ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

r ubile le

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de i	membres :	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cinq Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansguer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-11: MODIFICATION DES STATUTS ET INTERET COMMUNAITAIRE DE MAYENNE COMMUNAUTE

Lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023, il a été débattu et validé une nouvelle étape dans la coopération intercommunale, plan stratégique 2023-2026.

Dans un souci constant de rééquilibrage territorial; à l'exemple du pôle culturel et jeunesse de Lassay ou bien encore le centre de santé de Martigné; et forte de cette ambition, Mayenne Communauté doit jouer un rôle pivot. La collectivité accompagne les communes financièrement via le pacte financier et fiscal (enveloppe fonds concours classique à 3 millions à laquelle vient s'ajouter un fonds de concours thématique).

L'EPCI se met également aux services de ses communes par :

- l'action portée par le conseiller en économie partagé
- les permanences urbanismes organisées au sein des communes
- le travail engagé avec les secrétaires de mairie sur la mise en œuvre d'une politique d'achat à l'échelle de notre territoire.

Mayenne Communauté entend également s'engager sur une mutualisation efficiente :

- le recrutement d'une secrétaire de mairie
- le recrutement d'un agent technique
- le recrutement d'un travailleur social pour accompagner les communes dans la gestion des situations sociales particulières.

Afin de répondre à ces objectifs, Mayenne Communauté doit s'appuyer sur des compétences solides et stratégiques. Certaines décisions communautaires se confrontent régulièrement à une difficulté d'appréciation de l'intérêt communautaire, qu'il s'agisse de la gestion d'un équipement public, d'une subvention à une association ou encore d'une demande d'aide spécifique pour une manifestation. L'intérêt communautaire, c'est le moyen de laisser aux communes les actions de proximité et de transférer à l'intercommunalité des missions qui, par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale.

C'est pourquoi, il vous est proposé de réviser et compléter nos statuts et l'intérêt communautaire comme proposé ci-après.

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID: 053-215301227-20250313-2025_11-DE

Vu le code général des collectivités et notamment son article L. 5214-16;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 M334 du 18 novembre 2015 portant sur la création de la communauté de Communes Mayenne Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-M-053 du 14 octobre 2019 portant constitution de Mayenne Communauté modifié ;

Vu la délibération n°53 du 20 juin 2019 portant sur la modification des statuts de Mayenne Communauté Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 portant constitution de Mayenne Communauté modifié :

Vu la délibération du 16 septembre relative à la détermination de l'intérêt communautaire prise en application du CGCT (L.5214-26)

Vu la délibération N°1 du 2 décembre 2021 portant sur la prise de compétence centre de santé

Vu l'arrêté préfectoral du 1er mars 2022 portant constitution de Mayenne Communauté modifié

Vu la délibération du 1^{er} février 2024 du conseil communautaire de Mayenne Communauté portant modification des statuts de Mayenne Communauté

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2024 portant constitution de Mayenne Communauté modifié

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales « permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes-membres à assumer une charge, souvent des charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéressent plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ».

Considérant la validation du document stratégique « Mayenne Communauté : une nouvelle étape dans la coopération intercommunale » lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023

Considérant la volonté de la communauté de communes de construire une politique cohérente et structurée des pratiques sportives en souhaitant porter la construction de 4 terrains synthétiques

Considérant la volonté de Mayenne Communauté de faire évoluer la compétence supplémentaire « petite enfance - jeunesse »

Considérant la nécessité de mettre à jour la compétence supplémentaire « culture » au regard de l'adoption du projet culturel de territoire et de l'étude sur le spectacle vivant

Considérant la volonté de Mayenne Communauté de s'engager fortement dans des actions en faveur de l'inclusion et du sport d'handicap

Il vous est proposé de modifier et compléter les statuts et l'intérêt communautaire comme défini ci-après :

Compétences supplémentaires

4°: Participation à une convention France Services et définition des obligations de service Public y afférentes en application de l'article <u>27-2</u> de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (Il s'agit d'une actualisation)

5° Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :

- La construction, l'aménagement (exception faite de l'éclairage public, des voiries et des vestiaires), l'entretien et la gestion des terrains de football synthétiques
- Actions autour du sport et du handicap

7° De réviser et compléter la compétence culturelle :

- Conception, pilotage et animation d'un projet culturel de territoire et coordination d'actions à l'échelle du territoire intercommunale
- Conception, pilotage et animation d'une politique Education artistique et culturelle (EAC)
- Opération "Croq' les mots, Marmot!" en convention de partenariat avec d'autres EPCI
- Le réseau des bibliothèques et médiathèques :
 - La médiathèque centrale du « Grand Nord » à Mayenne
 - La médiathèque du Pôle culture et jeunesse « Jardin boréal » à Lassay-les-Châteaux

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID: 053-215301227-20250313-2025_11-DE

Les bibliothèques de proximité réparties sur le terri

- Le conservatoire à rayonnement intercommunal musique, danse et théâtre intégrant :
 - Le site du Grand Nord à Mayenne
 - Le site du Pôle culture et jeunesse « Jardin Boréal » à Lassay-Les-Châteaux
- Spectacle vivant et art contemporain
 - une saison professionnelle spectacle vivant pluridisciplinaire
 - une saison professionnelle art contemporain et une école d'arts plastiques articulées autour de l'action culturelle et de l'EAC et d'une action en faveur de la création et de la présence artistique sur le territoire
- Equipements
- Le Théâtre (3 place Juhel-Mayenne)
- La Chapelle des calvairiennes (21 rue Guyard de la Fosse-Mayenne)
- Equipement d'exploitation cinématographique
 - Le cinéma : Le Vox à Mayenne
 - Equipements patrimoniaux
 - Le musée du Château de Mayenne
 - Participation au Pays d'Art et d'Histoire
 - Les subventions aux associations culturelles et patrimoniales

8° Petite enfance jeunesse :

- la coordination et/ou l'animation petite Enfance, enfance, jeunesse et l'évaluation des contrats de partenariat avec la CAF, la MSA et l'État
- Petite Enfance :
 - Recenser les besoins pour les moins de 3 ans et les modes d'accueil disponibles
 - Informer et accompagner les familles et les assistantes maternelles
 - Planifier, après recensement, le développement des modes d'accueil
 - Soutenir la qualité des modes d'accueil
 - Gestion de lieux d'accueils de jeunes enfants communautaires : micro- crèches, lieux d'accompagnement à la parentalité, relais petite enfance. (à l'exclusion de la crèche de la commune de Mayenne)
 - Relais Petite Enfance
 - Subvention à la micro crèche Aid'à Dom à Mayenne
- Jeunesse :
- La création et la gestion de lieux d'accueil jeunesse dans le cadre des ALSH jeunes
 - o Local jeune de Mayenne dénommé La Gare
 - o Local jeune de Lassay les châteaux jusqu'à l'ouverture du Pôle culture et jeunesse « Jardin Boréal » à Lassay-Les-Châteaux

Afin de pouvoir procéder aux modifications proposées, il est rappelé que la modification des statuts requiert la majorité qualifiée, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse. Après délibération à la majorité simple du conseil communautaire sur une proposition de modification des statuts, les communes ont 3 mois pour se prononcer à compter de la date de notification. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans ce délai.

Il sera proposé aux communes de prendre une délibération globale où elles se prononceront point par point comme énoncé ci-dessous :

Point n°1 : « France services »

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Point n°2 : Développement et aménagement sportif

- Point n°3 : Compétence culturelle
- Point n°4 : Petite enfance jeunesse

Les communes devront délibérer et transmettre leurs décisions dans les délais requis de manière que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de Mayenne Communauté puisse être pris.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis positif sur la modification des statuts et des intérêts communautaires suivants :

- Point n°1: « France services »
- Point n°2 : Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
- Point n°3 : Compétence culturelle
- Point n°4 : Petite enfance jeunesse

Secrétaire de séance

Pierrick TRANCHEVENT

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Recu en préfecture le 27/03/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Mayenne

Nombre de i	membres :	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cing Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

> Présents: Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents: Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-12: RENOUVELLEMENT DU RYTHME SCOLAIRE A 4 JOURS PAR SEMAINE A L'ECOLE DE JUBLAINS

Le commune de Jublains a reçu un courrier provenant de l'académie de Nantes concernant la dérogation aux principes d'organisation de la semaine scolaire.

En effet, depuis la rentrée scolaire 2018, les élèves scolarisés dans notre école bénéficient d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Cette dérogation arrivant à échéance, l'académie de Nantes demande que la commune de Jublains donne son avis sur le renouvellement ou non de ce rythme scolaire de 4 jours par semaine.

Le conseil d'école s'est réuni le 11 Mars dernier et a émis un avis favorable à renouveler le rythme scolaire à 4 jours par semaine.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le rythme scolaire à 4 jours par semaine pour les trois prochaines années.

Secrétaire de séance

Pierrick TRANCHEVENT

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire.

Alain RONDEAU

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

5°L0~

REGISTRE DES DELIBERAT ID: 053-215301227-20250313-2025_13-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>République Française</u> <u>Département de la Mayenne</u>

Nombre de i	membres :	
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part
Municipal		à la délibération
14	14	11

De la Commune de Jublains, L'an deux mil vingt-cinq Le 13 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation : 6 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Absents : Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

2025-13 : AVIS SUR LE PROJET DU GAEC DE LA CUJONNIERE A HAMBERS (INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Monsieur le Maire rappelle la note explicative de synthèse qui a été transmise avec la convocation du Conseil Municipal. Elle précise que le dossier complet est disponible en mairie.

La demande d'enregistrement concerne le GAEC de la Cujonnière dont le siège social est situé à Hambers.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 Janvier 2025 prescrivant la consultation du public sur la demande d'enregistrement présenté par le GAEC de la Cujonnière en vue d'exploiter un élevage de 210 vaches laitières.

Une consultation du public se tient actuellement depuis le 24 Février 2025 et jusqu'au 24 Mars 2025 inclus à la mairie d'Hambers, lieu principal d'implantation du projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du projet du GAEC de la Cujonnière ;
- D'indiquer que le Conseil Municipal est d'accord avec l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le 13 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire.

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance Pierrick TRANCHEVENT

